

# Estonie : maintenir le quota d'immigration mais entrouvrir la porte

## Description

Par Céline Bayou (sources : *Postimees, BNS, ERR, Work in Estonia*)

Sous l'effet de tendances démographiques résolument à la baisse, les autorités estoniennes ont fixé depuis 1993 un quota annuel de travailleurs étrangers autorisés à venir provisoirement en Estonie. Ce quota correspond à 0,1% de la population totale. Mais les besoins en main-d'œuvre de l'économie sont tels que, en 2016, il a été atteint un peu avant la fin de l'année puis, en 2017 dès le mois de juillet. Depuis, les autorités interrogent: faut-il élargir le quota, le supprimer, définir précisément des secteurs exemptés?

Un groupe de travail chargé de réfléchir à la question vient de rendre ses conclusions: le scénario qu'il envisage consiste, d'une part, à faire sortir de plus en plus de catégories de migrants du quota et, d'autre part, à maintenir ce quota (1.317 personnes en 2017, 1.315 en 2018) tout en l'assouplissant, notamment concernant les contrats de court terme.

En septembre 2017, la ministre de l'Entrepreneuriat et des Technologies de l'information Urve Palo (Parti social-démocrate) avait par exemple annoncé que le gouvernement prévoyait de faire venir 500 spécialistes supplémentaires des TIC (Technologies de l'information et de la communication) en 2018 dans le cadre d'un programme spécifique, intitulé «Work in Estonia», à l'extérieur du quota.

Le groupe de travail préconise donc par ailleurs d'envisager différemment d'autres catégories: les travailleurs ukrainiens du bâtiment pourraient ainsi bénéficier de cette mesure (partant du constat que la plupart de ceux qui travaillent aujourd'hui en Estonie n'ont, de fait, aucun permis de résidence).

Par ailleurs, les migrants de court terme (neuf mois d'affilée au maximum) pourraient être enregistrés mais n'auraient pas besoin de permis de résidence et n'entreraient pas dans le quota (sachant que leur nombre réel serait déjà passé de 1.782 en 2016 à plus de 6.000 fin novembre 2017). Ces migrants pourraient en outre travailler en Estonie de 9 à 12 mois puis, si un deuxième contrat leur est proposé, obtenir un permis de résidence pouvant aller au maximum jusqu'à deux ans. Ceux-ci ne relèveraient pas du quota. Au final, des ressortissants de pays tiers pourraient travailler jusqu'à trois ans en Estonie, la première année avec un simple visa, puis ensuite avec un permis de résidence provisoire.

Autre catégorie, les migrants percevant 1,5 à 2 fois le salaire moyen estonien seraient également sortis du quota. Un permis de résidence de cinq ans leur serait octroyé. Ils devraient suivre un programme d'intégration et apprendre la langue estonienne.

Au final, ce sont les migrants percevant le salaire moyen, potentiels détenteurs eux aussi d'un permis de résidence de cinq ans, qui continueraient de relever du quota.

**date créée**

11/12/2017

## Champs de MÃ©ta